



**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
RELATIF A UNE
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
SUR LA COMMUNE DE SANTA MARIA DI LOTA**

Demandeur	Mairie de Santa Maria di Lota
Terrain	Commune de Santa Maria di Lota, lieu dit Miomo parcelles G 839,840,841,1652,2098,2777,2091,2980,2979,2672
Demande	Autorisation environnementale portant sur des travaux de recalibrage et d'aménagement de la rive gauche du ruisseau Poggiolo.

La demande d'autorisation environnementale est soumise à une procédure de participation du public par voie électronique conformément à l'article L 181-10 et L.123-19 du code de l'environnement.

Celle-ci se déroulera du 06/11/2023 au 06/12/2023 inclus

Durant cette période, le dossier, comprenant la demande d'autorisation environnementale avec étude d'impact et les avis des services consultés, sera mis à disposition du public par voie électronique sur le site Internet des Services de l'État en Haute-Corse à l'adresse suivante :

[https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/
Consultations-publiques](https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Consultations-publiques)

Les observations et propositions du public pourront être déposées :

* par voie électronique : ddt-consultation-publique-eaubiodiv@haute-corse.gouv.fr

* par voie postale : DDT de la Haute-Corse – Service Juridique et Coordination – Unité Coordination – 8 boulevard Benoite Danesi – CS 600008 – 20411 BASTIA Cedex 9- tél : 04 95 34 50 00.

Le dossier est consultable sur rendez-vous à solliciter via l'adresse électronique mentionnée ci-dessus.

L'autorité compétente pour prendre la décision en publiera une synthèse sur le site Internet des Services de l'État en Haute-Corse sus-mentionné. Au terme de cette procédure, le Préfet de la Haute-Corse statuera sur la demande d'autorisation environnementale (autorisation ou refus).